

## **Bus : point sur la situation (mis à jour 02.01.23)**

Suite aux dysfonctionnements constatés depuis plusieurs mois sur les services de bus mis en place par Île-de-France Mobilités (IDFM), des points réguliers sont diffusés par Keolis, l'entreprise en charge de ce système, afin d'informer les usagers. Un Plan de Transport Allégé (PTA) a été mis en place pour pallier au manque de conducteurs ainsi que d'autres actions déjà effectives : campagnes de communication, de recrutement, informations en temps réel... Nous diffusons régulièrement le contenu de ces rapports afin d'en informer les usagers. N'hésitez pas à vous y reporter juste en dessous.

Fichier

[Point de situation au 02.01.23 \(.pdf - 344.34 Ko\)](#)

Depuis plusieurs mois, le service de bus mis en place par Île-de-France Mobilités (IDFM) au sein de notre communauté d'agglomération, n'offre plus à ses habitants le niveau de service attendu.

Île-de-France Mobilités (IDFM) a établi un contrat et mis en place une délégation de service public (DSP 32 et DSP 33) avec des entreprises privées qui gèrent le réseau de transports sur le territoire, sans concertation avec la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS).

IDFM est un établissement public local, qui est l'autorité organisatrice de la mobilité pour la région Île-de-France. En plus de la région, ses membres sont les départements la constituant : Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise.

Pour la boucle Est (DSP 33) IDFM a choisi la société KEOLIS. Cette société, dont la fonction est de garantir la bonne gestion d'un service local de bus, n'assure plus, depuis plusieurs mois, ses missions. En effet, la société n'atteint plus les niveaux de qualité de services fixés par la DSP : ponctualité, accessibilité, information voyageur, sécurité, propreté.

Face aux difficultés qui perdurent malgré six réunions de crises organisées depuis le mois de janvier rassemblant les vice-présidents de l'agglomération chargés de la mobilité, les maires, les équipes de l'agglomération, d'Île de France Mobilités et de l'opérateur KEOLIS nous avons demandé à IDFM d'appliquer les pénalités prévues au contrat. Nous avons aussi demandé d'accompagner l'opérateur KEOLIS pour rétablir dans les meilleurs délais l'information voyageur qui participe clairement de la dégradation du service, en plus des courses non réalisées, des retards et des incivilités récurrentes des chauffeurs.

Aujourd'hui IDFM n'a toujours pas appliqué les pénalités à l'opérateur. Dans la mesure où rien ne bouge, la CA SGBS s'interroge sur sa participation financière au réseau de bus. En effet la convention de participation qui nous lie à IDFM est arrivée à échéance le 31 décembre 2021. Elle est depuis le début de l'année en cours de négociation.

Sur la période précédente (2014-2021) l'agglomération a participé environ à hauteur de 12,5 % de l'offre bus, soit 5,5 M€ par an. Juridiquement, rien n'oblige la CA SGBS à participer financièrement au réseau de bus. Seuls les départements ont cette obligation. IDFM souhaite que nous maintenions notre niveau de participation.

Nous souhaitons travailler en partenariat et en transparence sur l'ensemble des sujets qui nous lient avec IDFM. En effet, la mobilité est l'un des sujets du quotidien les plus plébiscités par notre population et il constitue l'un des leviers pour maîtriser le pouvoir d'achat et diminuer les gaz à effet de serre tout en garantissant la liberté de mouvement de tous.

Les élus du territoire sont tous mobilisés sur ce sujet. Afin de résoudre ces dysfonctionnements, nous avons repris la cellule de crise mise en place début 2022 avec des rendez-vous et une coordination entre partenaires (IDFM et l'opérateur).

Si nous ne constatons aucune amélioration dans les prochains jours nous prendrons nos responsabilités.

*Extrait de la convention partenariale qui lie IDFM à toutes les collectivités territoriales, « La présente convention constitue une opportunité de décliner des ambitions partagées mais n'a pas pour objet de déléguer tout ou partie des compétences d'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS à la collectivité ».*

Retrouvez toute l'actualité relative à la boucle est via le site d'Île-de-France Mobilités :

Pour la DSP 33, Saint Germain Boucles de Seine

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/saint-germain-boucles-de-seine>

<https://www.saintgermainbouclesdeseine.fr>

Fichier

[Point de situation au 12.12.22 \(.pdf - 1.48 Mo\)](#)

*Jean-Roger Davin, maire de Croissy-sur-Seine*

Publié le 30 septembre 2022